

NOTICE D'INFORMATION

Session 2017-2018

Généralités

La Croix-Rouge française, Association Humanitaire, auxiliaire des pouvoirs publics, contribue depuis son origine à la formation des personnels de santé, à l'évolution de la profession et de la conception du soin, en privilégiant la dimension humaine alliée à la compétence technique. La spécificité des Instituts de Formation de la Croix-Rouge française est inhérente à leur ancrage dans une association humanitaire. En effet, la Croix-Rouge française a vocation à participer à tous les efforts de protection, de prévention, d'éducation et d'actions sanitaires et sociales.

La Croix-Rouge française gère **20 Instituts Régionaux de Formation Sanitaire et Sociale (IRFSS)**, sur l'ensemble du territoire français. Les IRFSS regroupent différentes formations : infirmier(e), aide-soignant(e), masseur kinésithérapeute, ambulancier(e), auxiliaire de puériculture, CAP petite enfance, assistant(e) de service social, éducateur(trice) spécialisé(e), secrétaire médical(e) et médico-social(e)... (cf www.croix-rouge.fr onglet "je me forme").

Dans chaque région, les IRFSS gèrent un plusieurs instituts de Formations, agréés par l'État. Ainsi, **la Croix-Rouge française compte 34 IFSI et IFAS.**

Les IFAS proposent aux élèves **un projet de formation visant à développer les compétences professionnelles** telles quelles sont définies recueil des principaux textes relatifs au diplôme d'État Aide-Soignant (arrêtés modifiés le 10/06/2014 – réf. 531 081)

Les modalités d'accès à la formation Aide-Soignante sont :

TYPE DE CURSUS	CONDITIONS D'INSCRIPTION	DEBUT ET FIN DES INSCRIPTIONS	LES EPREUVES DE SELECTION	DEBUT ET FIN DE LA FORMATION
Formation AS Continue	Avoir 17 ans révolu l'inscription au concours	De décembre à avril	Épreuve écrite : avril/mai Épreuve orale : mai/juin	De septembre à juillet 10 mois (1435 heures)
Formation AS en apprentissage	Être âgé de moins de 26 ans	De juin à octobre	Épreuve écrite : novembre Épreuve orale : décembre	De janvier à novembre Sur 22 mois (1435 heures)
Formation AS Partielle Dédiaée	Être titulaire du : DEAVS / DEAMP / TPAVF/CCAMB / DEAP / MCAD	De janvier à mars Pour une rentrée en juin ou De juillet à octobre Pour une rentrée en janvier	<u>Recevabilité dossier :</u> Commission : Mars ou novembre <u>Entretiens de sélections :</u> avril ou décembre	De janvier à juin 6 mois (de 770 h à 840 h) OU De juin à décembre 6 mois (de 770 h à 840 h)
Formation AS Partielle Intégrée		De décembre à avril		De septembre à juillet 10 mois (de 770 h à 840 h)
Formation AS Partielle Plateformes BAC PRO	Être titulaire du : - Bac Pro ASSP - Bac Pro SAPAT	De juin à octobre Pour une rentrée en janvier	<u>Recevabilité dossier :</u> Commission : novembre <u>Entretiens de sélections :</u> décembre	De janvier à juin 6 mois

ATTENTION :

Pour vous présenter **aux entretiens de sélection** ou **aux épreuves de sélection (admissibilité et admission)**, vous devrez vous munir d'une **pièce d'identité en cours de validité** portant une photo (carte nationale d'identité ou passeport) ou, pour les candidats étrangers, **un passeport** ou **une carte de séjour** ou **une carte de résident** ou **une carte d'identité avec traduction française par un traducteur assermenté**. Une attestation de perte ou de vol de papier ne comporte aucune photo et **ne peut donc être acceptée**.